



- 1- Doit-on limiter l'emprise au sol à 100m<sup>2</sup> ? Ne risque-t-on pas une division des grandes parcelles et par voie de conséquence une augmentation du nombre de résidents ?
- 2- Quid des maisons sur pilotis ? Comment est comptabilisée la prise au sol ?
- 3- Quelle est la date de diffusion de la charte architecturale et du projet complet des règles d'urbanisme ?

## Entrée de ville rue Marcel Sembat, zône UF –page 15-



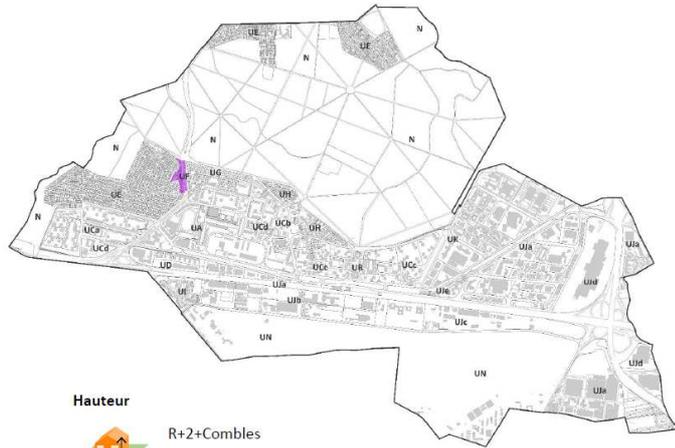
### 2. Le dispositif réglementaire



#### Les zones de projet

##### UF – Rue Marcel Sembat

La zone UF délimite un secteur de projet, et fait également l'objet d'une OAP. L'objectif est de requalifier l'entrée de ville et de constituer un linéaire bâti harmonieux. Le règlement de cette zone doit permettre la réalisation de cette OAP.



#### Les constructions autorisées



Logements  
Commerce en RDC  
Artisanat en RDC  
Bureaux en RDC

#### Hauteur



R+2+Combles

#### Emprise au sol des constructions



40 % maximum

#### Espaces verts et plantations



30 % minimum  
d'espaces verts de  
pleine terre

#### Principales évolutions :

- Emprise au sol réduite de 60 % à 40 %
- Hauteur : abaissée à R+2+Combles
- Aspect extérieur : traité à l'appui d'une charte architecturale

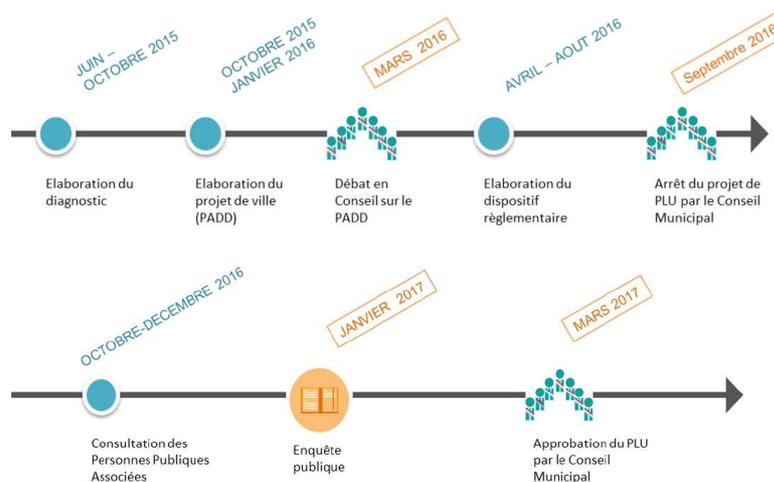
Plusieurs questions ou remarques :

- 1- Pourquoi n'existe-t-il pas de règle sur l'emprise au sol et une hauteur maxi de construction ?
- 2- Quelle est la date de diffusion de la charte architecturale et du projet complet des règles d'urbanisme ?

## Prochain RDV -page 20-



### RAPPEL DU CALENDRIER DE LA REVISION



A noter le reportage concernant le PLU sur Vélizy TV.  
**Pas d'action** complémentaire du CQ... à suivre.

- 3- Etat d'avancement concernant les photos pour trombinoscope et les autorisations de droit à l'image.

Environ 50% des membres du CQ ont remis leur document.

En ce qui concerne le document « autorisation prise de vue », plusieurs personnes ne signent pas dans l'état ce document sans suppression de la phrase « je reconnais et conviens que la présente autorisation lie mes héritiers et ayants droit ».

**Action :** ce sujet sera traité en mairie par Catherine (CaD)

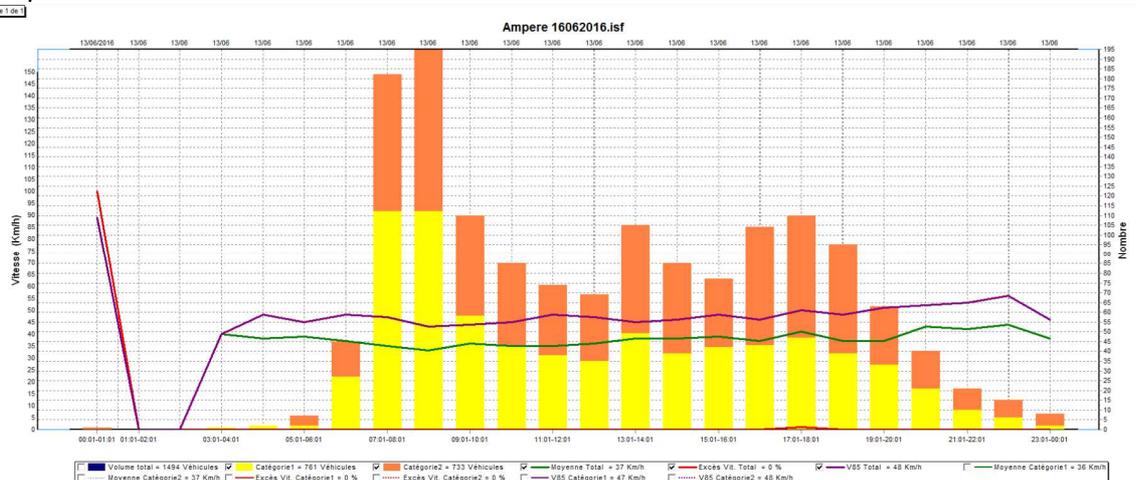
- 4- Animation CQ

6 inscriptions sur mailing liste ne peuvent être contactées par @mail.

**Action :** revoir ces personnes pour vérifier l'adresse mail – liste envoyée le 19/09/16- → Didier (DH)

- 5- Présenter les résultats du radar placé rue Ampère.

Présentation des relevés effectués du 13 au 16 juin. Relevé du 16/06/2016 pour exemple ci-dessous



En synthèse :

- Pas de différence notable en terme de fréquentation ou de vitesse suivant les jours de la semaine.
- Une moyenne de 1500 veh/j.
- Une forte circulation entre 7h et 9h (env 400 veh).
- Vitesse comprise entre 30 et 50 km/h.
- Ponctuellement, la nuit vitesse excessive.

**Actions :**

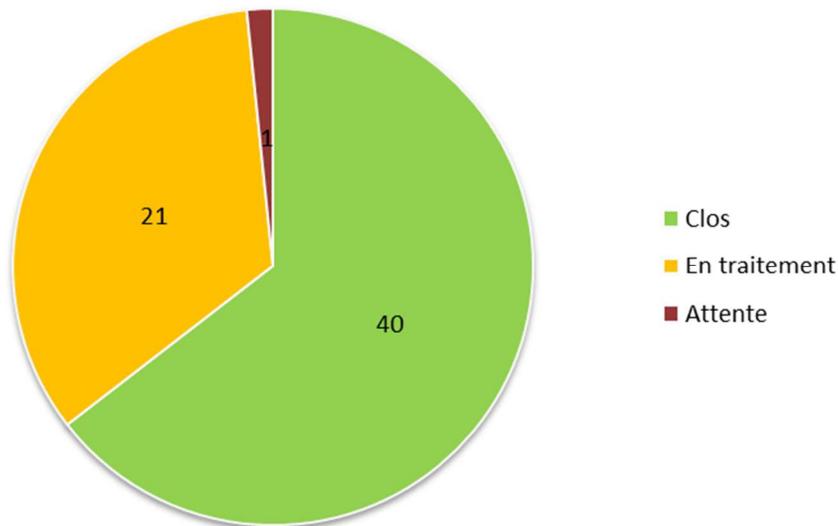
- le CQ souhaite avoir des relevés fin septembre afin de comparer la fréquentation et de mesurer l'impact du tram → mairie
- le CQ demande d'effectuer des contrôles de vitesse pour rappeler la limitation de vitesse à 30km/h

**Pilote pour ces 2 actions :** mairie

- 6- Point d'avancement sur tableau suivi questions.

Mise à jour du tableau de suivi des questions effectuée en séance (cf documentation en annexe). Les évolutions sont écrites en rouge.

Au bilan au 15/09/16



7- Tour de table...

- Information entrée de ville – ancien garage Renault : le projet d’entrée de Ville sera bien maintenu car la Ville a fait jouer son droit de préemption et a acheté ce bien au lieu et place de l’acquéreur. La procédure vient d’être finalisée et la signature de l’acte devrait intervenir prochainement. (JJB)
- Mail adhérent (E. Poirier) : Je ne sais pas si vous pourrez me renseigner, mais j'aimerais savoir pourquoi depuis quelques temps le ballet des hélicoptères est incessant sur Vélizy, toute la journée et même tard le soir. De plus certains rasant les toits des maisons.  
 → Olivier (OL) rappelle l’absence de collaboration entre la mairie et l’association STOP-HELICOS. Catherine (CaD) relance le processus en mairie... à suivre.
- Voisins vigilants  
 Catherine (CaD) informe qu’une visite sur le fonctionnement du 17 est prévue prochainement via le CSU de Versailles.  
 Pour ce sujet, il est rappelé que le CQ sera le relai entre les habitants et la mairie et en aucun cas aura un rôle d’arbitrage ou de choix de personne.

**Sujet 2 : « Comptage » véhicule rue Mozart**

**Attendu** : organiser le comptage des véhicules rue Mozart.

Un comptage des véhicules, identique à celui effectué en septembre 2015, sera réalisé entre le 19 au 23 septembre. En complément, un relevé sera effectué rue Berlioz.

L’attendu est de quantifier en terme de circulation l’impact du changement de sens de la rue Berlioz et dans une moindre mesure celui de l’aménagement du carrefour rue de Picardie et du tramway.

Rappel des endroits retenus en septembre 2015 :

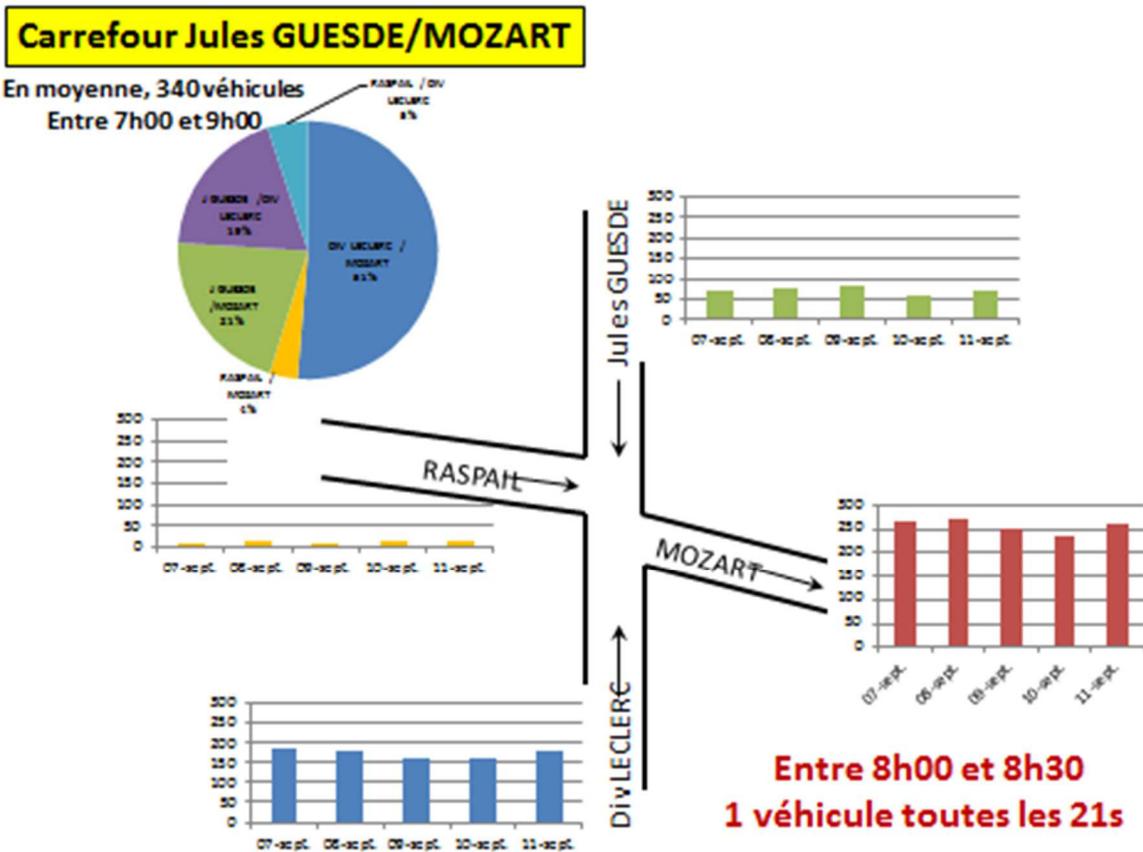


**Carrefour Jules GUESDE/MOZART**

**Carrefour ARAGO/MOZART**

**Carrefour GOUNOD/MOZART**

Et du résultat obtenu pour le carrefour Jules GUESDE/MOZART par exemple :



Une diffusion des résultats sera effectuée mi-octobre. Pilote : JJB

JJ. Bulourde

Prochaine réunion le 10 novembre 2016 à 20h30.

Annexe : suivi-questions

## SUIVI-QUESTIONS au 15/09/16

| N° | Objet  | Réponse apportée  | Date de réponse  | Observations CQ   | Avancement    |
|----|--|---|--|---|---------------|
| 1  | Vie du quartier<br>Proposition : Ne pas faire le vide-grenier le même jour que le quartier Mozart et Paris-Versailles.   | Le vide-grenier aura lieu le dimanche 4 octobre afin de ne pas coïncider avec le Paris-Versailles. Il y a déjà 4 vide-greniers sur la Ville, nous ne pouvons pas en rajouter, il est donc proposé de garder les vide-greniers Mozart et Le Clos ou de faire les deux vide-greniers en alternance tous les deux ans.<br>Cette année les deux vide-greniers ont été séparés, celui de Mozart aura lieu le dimanche 20 septembre et celui du Clos aura lieu le dimanche 4 octobre. En 2016, ils auront lieu en alternance tous les deux ans.   | 28/02/15<br><br>01/06/15                                 | Le 02/04/15 : Proposition du conseil de quartier (6 votes pour, 1 contre)d'effectuer les vide-greniers en alternance tous les 2ans. Cette décision sera soumise au sondage des habitants.   | clos          |
| 2  | Vie du quartier<br>Proposition : Création d'un terrain de jeux (idem quartier Louvois) avec tables de pique-nique en lisière du bois au fond du Clos (bout rue Jules Guesde) | La Municipalité doit consulter l'ONF<br>01-06-15 : Les services de l'ONF ont été consultés et la Municipalité est en attente d'un retour. Si l'ONF émet un avis favorable, cette proposition sera inscrite au budget 2016.<br><br>02-11-15 : Ce sujet est toujours en cours de traitement. La question sera de nouveau remise à l'ordre du jour d'une réunion le 26/11 entre l'ONF et M. Hucheloup.<br><br>Juin 2016 : Courant 2015, la Municipalité a sollicité l'ONF dans le but de mettre en place ce projet. L'ONF a demandé une présentation du projet afin d'étudier la proposition et statuer sur la possibilité d'établir une convention d'occupation. Malgré plusieurs relances, le dossier est toujours en cours d'instruction auprès de l'ONF. Par ailleurs, la Municipalité s'interroge sur les nuisances éventuelles qui pourraient survenir la nuit dans ce secteur si une aire de pique-nique était créée à cet endroit. | 28/02/2015<br>01/06/15<br><br>02-11-15<br><br>22-06-2016 | Le 02/04/15 : peut-on avoir un délai de traitement de cette question?<br>Le 17/03/16 : peut-on avoir le bilan de la reunion avec ONF?<br>Le 15/09/16 : en attente   | En traitement |
| 3  | les vélos peuvent-ils circuler à contre-sens (sens interdit)?  | A ce jour, la loi autorise les vélos à circuler à contre-sens mais uniquement dans les "Zone 30" et dans les rues à sens unique. Néanmoins un arrêté municipal datant de 2010 interdit la circulation des vélos en contre-sens à Vélizy. La Municipalité étudie la possibilité de revenir sur cet arrêté. Cette question est en discussion avec les associations de cyclistes.<br>02-11-15 : La municipalité travaille sur un schéma directeur des pistes cyclables et sur la définition de zones test afin d'améliorer les circulations douces et expérimenter le double-sens cyclable. Ces évolutions seront présentées aux conseils de quartiers   | 21/01/15<br><br>28/02/15<br><br>01/06/15<br><br>02-11-15 | Le 22/01/15 : avis partagés... pas de demande d'évolution de cette réglementation. Document officiel joint<br>Le 02/04/15 : le conseil de quartier maintient sa demande de ne pas revenir sur cet arrêté (5 votes pour et 2 contre) et interdire de rouler en contre-sens.<br>Le 17/03/16 : présentation du projet de plan de pistes cyclable comprenant des pistes dédiées, des zones communes piétons/velos/voitures limitées à 20 km/h et des rues en sens unique autorisées en double sens pour les vélos ==> question fermée | clos          |
| 4  | Mise en place de vidéo surveillance dans les rues de Vélizy.<br>Réponse positive en séance de Catherine.   | La demande d'installation de nouvelles caméras est faite par M. le Maire à M. le Préfet. Notre demande doit passer en commission départementale de vidéoprotection présidée par un magistrat. Les caméras supplémentaires ne peuvent être installées qu'après avis favorable de cette commission. Le dossier est en cours.<br>Le Conseil de quartier sera consulté.<br><br>Juin 2016 : La compétence vidéoprotection relève de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis notre intégration au 1er janvier 2016. Le programme prévu initialement reste inchangé.   | 21/01/2015<br><br>01/06/15<br><br>22-06-2016             | Le 22/01/15 : Le comité de quartier souhaite participer à l'implantation de ces caméras   | En traitement |
| 5  | Trottoirs endommagés dans le clos. Un inventaire est à réaliser.   | Tous les ans, un budget est alloué à l'entretien des trottoirs et de la voirie. Un plan pluriannuel est établi et il convient aux représentants des Conseils de Quartier de nous signaler les dégradations qu'ils pourraient constater. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, la Municipalité mettra en place très prochainement une "appli mobile" permettant de signaler directement ce type de dysfonctionnement.  | 21/01/15   | Le 22/01/15 : un inventaire des trottoirs endommagés sera effectué par le CQ.<br>Le 09/04/15 : diffusion du dossier à la mairie   | clos          |
| 6  | Demande de pt de rencontre (pt café/lecture) au niveau du clos. Possibilité au niveau de l'ancienne pharmacie?   | La Municipalité soutient ce type de projet mais l'ancienne pharmacie est une propriété privée qui ne répond pas aux normes d'accessibilité (présence de marches). Il conviendrait que le Conseil de quartier cherche des lieux pouvant répondre aux besoins et revienne vers la Municipalité  | 21/01/15   | Le 22/01/15 : construire le cahier des charges du projet.<br>Le 17/03/16 : impossibilité de construire le cahier des charges... fermeture de la question.   | clos          |
| 7  | Une évolution du PLU de Vélizy est programmée.<br>Décision/action : Définir/voir comment participer à son élaboration  | La révision du PLU est en cours et des représentants des Conseils de quartier seront associés dans le cadre de la concertation.<br>02-11-15 : Une réunion de présentation a été organisée le 8 juillet dernier à destination des Conseils de quartier sur la révision du PLU.<br>28-12-15 : Un forum a été organisé à destination de la population et les Conseils de quartier ont été sollicités pour relayer l'information<br>Juin 2016 : la procédure de révision du PLU suit son cours et les Conseils de quartiers sont associés aux différentes étapes (dernière réunion en date : le 23 mai 2016).   | 21/01/15<br>28/02/15<br><br>02-11-15<br><br>22-06-2016   | RDV avec service urbanisme prévu le 22/01/15... cf CR<br>15/09/16 : diffusion des orientations retenues par zone pour la révision du PLU.   | En traitement |
| 8  | Possibilité de garer son vélo au niveau de l'Ariane  | Des emplacements "vélos" sont en place à l'entrée du parking extérieur.   | 13/11/2014<br>&<br>2101/15                               |   | clos          |
| 9  | Circuler en vélo dans le clos et dans la ville : aménagement, circulation, protection...etc. Existe-t-il un plan des pistes cyclables de la ville?                           | Dans le cadre du développement de l'écomobilité, la Municipalité envisage le prolongement des pistes cyclables. Ce travail sera fait en partenariat avec les associations de cyclistes et les salariés de la Ville. Un document présentant les pistes existantes pourra être envisagé.<br>Ce dossier est en cours.  | 21/01/2015<br><br>28/02/15                               | Le 05/11/2015 : Le CQ souhaiterait être consulté lors de la construction de ce projet. La localisation de la nouvelle piste cyclable est en relation directe avec la circulation du quartier (autos / vélos).<br>Le 17/03/16 : présentation du projet de plan de pistes cyclables le 09/02/16 (voir CR du 09/02/16)   | Clos          |
| 10 | Eglise évangéliste au sein du Clos, ou maison du potier, comment est gérée l'association ?   | Question non prise en compte... n'est pas de la responsabilité du comité.<br>Réponse mairie du 21/01/15 :<br>Pour toute question concernant le fonctionnement de cette association il convient de se rapprocher d'elle.   | 21/01/15   | Le 17/03/16 : maison évangélique fermée   | Clos          |

| N° | Objet  | Réponse apportée   | Date de réponse                                | Observations CQ  | Avancement    |
|----|--|--|--|--|---------------|
| 11 | Place réservé pour se garer pour les vétérinaires.   | Le domaine public ne peut pas être privatisé   | 21/01/15                                       |  | Clos          |
| 12 | Les vols d'hélicoptères dans le Clos et le travail de SOS Hélicos  | Pas d'action complémentaire à l'association SOS Hélicos.   | 13/11/14                                       |  | Clos          |
| 13 | Cadre de vie pour nos aînés: bancs et endroits pour se poser, sensibilisation à la circulation   | Cette question sera soumise pour avis au Conseil des Aînés qui se réunira au début du mois de février. La faisabilité des propositions sera étudiée par les services techniques. Le Conseil de quartier est invité à soumettre des propositions d'implantation de bancs. Ces propositions seront examinées par les Elus et les services.   | 21/01/15<br>28/02/15                           | Le 22/01/15 : un inventaire de l'existant sera fait pour la prochaine réunion de quartier.<br>Nota : précédemment il a été demandé de retirer les bancs pour éviter le bruit fait par le regroupement des jeunes le soir... à prendre en compte.<br>Le 02/04/15: des bancs existent au niveau de la rue Jules Guesde uniquement. Au regard des nuisances pour les riverains, il n'est pas demandé de banc supplémentaire.<br>Question à fermer | Clos          |
| 14 | Navette en direction du TRAM. Politique de la ville sur liaisons avec le TRAM pour Le Clos/Mozart.<br><u>Décision/action</u> : à construire avec les autres comités (Mozart/le Mail)?  | La Municipalité travaille actuellement avec le STIF et Kéolis pour développer ce type de navettes.<br><br>02-11-15 : La Municipalité travaille actuellement avec le STIF et Kéolis pour développer le réseau de transport en commun sur l'ensemble des quartiers. Pour l'instant, seule la navette entre Vélizy Bas et le plateau a été obtenue.<br><br>Juin 2016 : Cette question a été prise en compte et serait à actualiser maintenant que la phase 2 du TRAM est opérationnelle et que les réseaux de bus ont été adaptés.<br>La Police municipale est vigilante quant au stationnement aux abords des rues proches du tramway et n'a pas constaté de dégradation en terme de stationnement à l'heure actuelle. Une zone bleue pourra être étendue si besoin. | 21/01/15<br>28/02/15<br>02-11-15<br>22-06-2016 | 15/09/16 : avancement de ce dossier?   | En traitement |
| 15 | Inquiétude des riverains pour le stationnement des rues proches des stations de tramway et d'une façon générale dans Le Clos pour les personnes venant se garer la journée pour prendre le tramway.<br><u>Proposition</u> : créer une zone bleue proche des stations. En fonction des résultats création de badge résidant ou autres actions.  | La Police municipale est vigilante quant au stationnement aux abords des rues proches du tramway et n'a pas constaté de dégradation en terme de stationnement à l'heure actuelle. Une zone bleue pourra être étendue si besoin.  | 21/01/15<br>28/02/15                           | Le 22/01/15 : question fermée... à (ré)-ouvrir si problèmes détectés.  | Clos          |
| 16 | Signalisation TRAM au niveau d'un passage piéton (rue Javoisier/Ave Wagner).<br><u>Solution</u> :Ajouter un feu en complément des feux au niveau circulation rond-point  | 08-12-14 : La gestion de la signalisation du TRAM ne dépend pas de la Mairie pour le moment. La Municipalité sera vigilante à cette question dès que la rétrocession des installations du TRAM sera effective.<br>01-06-15 : La demande d'installation d'une signalisation "piétons" a été faite auprès du Conseil général. Le dossier est en cours.<br>28-12-15 : Maintenant que les infrastructures du TRAM ont été rétrocédées à la Ville, les services vont traiter cette question. Le dossier est en cours.<br><br>Juin 2016 : Cette question est toujours en cours. Les négociations continuent car ce carrefour n'a pas été identifié comme dangereux par le STIF.  | 08/12/2014<br>01/06/15<br>22-06-2016           | 15/09/16 : avancement de ce dossier?   | En traitement |
| 17 | Circulation pour sortir du Clos se fait principalement par la rue Mozart... unique voie de sortie pour descente sur Chaville.<br><u>Proposition 1</u> : proposition de la Mairie de remettre l'avenue de Picardie en double sens et de réaliser un parking souterrain.<br><u>Réponse du 08/12</u> : pas de délai à ce jour... pas de financement<br><u>Proposition 2</u> : mettre la rue Berlioz à double sens afin de diminuer le trafic rue Mozart. Réponse du 08/12 : prise en compte de la question par la mairie. | La question de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire communal doit être traitée dans sa globalité. Des scénaris ont déjà été étudiés et présentés en réunion publique. Cette question va être de nouveau examinée dans son ensemble.<br>Une étude globale et approfondie devra être menée avant tout changement afin de trouver des solutions perennes et acceptées par la population.<br>Le Conseil de quartier doit consulter les riverains de la rue Berlioz sur la proposition n°2. Si une très large majorité des riverains est favorable, un essai pourra être réalisé.<br>Question traitée par le CQ et changement de sens rue Berlioz validé lors de la réunion de quartier du 15/10 avec les habitants.                         | 08/12/2014<br>01/06/15<br>02-11-15             | Le 22/01/15 : question à revoir avec la mairie... distinction à effectuer entre le court terme (local) et long terme   | Clos          |
| 18 | Stationnement<br>Rappel : suite à réfection de la rue Mozart, la délimitation de la place de parking figé au N°70 de la rue a été supprimée. Place de parking à indiquer au 70 rue Mozart + pose bandes réfléchissantes sur plots.<br><u>Proposition</u> : Préciser si place maintenue... si oui, réaliser un marquage au sol.   | Prise en compte de la question par la mairie. Bilan à effectuer de savoir pourquoi ce stationnement a été supprimé... volonté ou oubli de refaire le marquage après réfection de la chaussée. Le CQ souhaite le maintien de cette place.   | 08/12/14                                       | Le 22/01/15 : Cette place a été supprimée pour éviter l'effet "chicane" lors d'un stationnement coté impair. Revoir un réaménagement des voies avec ce type de carrefour afin d'éviter de bloquer les voies. Proposition à faire par le CQ. Dans l'attente de ces évolutions, mettre en place des bandes réfléchissantes sur les plots.  | Clos          |
| 19 | Panneau fin de Vélizy non visible en haut de la descente vers Vélizy le Bas.<br><u>Proposition</u> : Déplacement ou suppression (pas de sortie de Vélizy car Vélizy bas)   | Cette demande a été prise en compte par les services de la Mairie qui ont saisi le Conseil Général gestionnaire de cette voie.   | 21/01/15                                       | Le 22/01/15 : le panneau a été déplacé (validation André).   | Clos          |
| 20 | L'indication des voies à utiliser en remontant de Chaville vers Vélizy trop près des feux .<br><u>Proposition</u> : Placer ce panneau plus en amont.   | Prise en compte de la question par la mairie.<br><br>Après étude il n'est pas possible de déplacer ce panneau.   | 08/12/2014<br>01/06/15                         |  | Clos          |

| N° | Objet  | Réponse apportée   | Date de réponse                              | Observations CQ   | Avancement    |
|----|--|--|--|---|---------------|
| 21 | Manque de visibilité intersection rue ampère / rue Jules ferry<br><u>Proposition</u> : mettre en place un miroir permettant de voir venir les voitures   | Cette zone n'est pas désignée comme accidentogène par la Police municipale. D'autre part, une réflexion est actuellement menée sur l'ensemble du territoire communal concernant les multiples demandes d'implantation de miroirs.<br>02-11-15 : Des mesures ont été prises : détecteur de vitesse déclenchant le feu rouge, matérialisation d'une zone 30.<br>Cette question a été abordée lors des réunions publiques.<br><br>28-12-15 : Le feu pédagogique a été mis en place.<br><br>Juin 2016 : Le feu tricolore avec détecteur de vitesse est en place depuis plusieurs mois maintenant.  | 21/01/2015<br><br><br><br><br><br>22-06-2016 | Le 22/01/15 : demande du CQ d'être associé à ces réflexions.<br>Le 05/11/15 : le CQ est en attente du feu "intelligent" pour solder la question, sous réserve du résultat<br>Le 15/09/16 : valider le fonctionnement du feu "intelligent" avant de fermer cette question... bien que le CQ soit réservé sur la réponse à cette question!!!  | En traitement |
| 22 | Passage piéton dangereux rue Mozart en direction de la piscine. Pas de visibilité.<br><u>Proposition</u> : Mettre en place un éclairage spécifique au niveau des passages piétons. Attention cette solution est efficace la nuit mais sans utilité le jour!!!  | En cours d'étude par les services municipaux<br>02-11-15 : Cette demande a été prise en compte et sera étudiée dans le cadre de la mise en place du contrat de performance énergétique qui vient d'être lancé par la Ville.<br>28-12-15 : La municipalité a intégré cette option dans le cahier des charges du marché d'éclairage public actuellement en cours d'élaboration.<br><br>Juin 2016 : Le marché est en cours d'élaboration et n'a pas encore été attribué.  | 21/01/2015<br><br>02-11-15                   | 15/09/16 : avancement de ce dossier?  | En traitement |
| 23 | Éclairage des panneaux stop dans Le clos (fait partiellement)<br><u>Proposition</u> : Effectuer la maintenance afin d'assurer un bon fonctionnement.   | Cette demande a été signalée aux services techniques afin qu'ils vérifient l'état de l'éclairage public  | 21/01/15                                     | Le 22/01/15 : en attente le 02/04/15 : action effectuée ==> question fermée   | Clos          |
| 24 | Le carrefour Raspail/Jules Guesde/Mozart est dangereux. Il est régulièrement constaté des véhicules voulant emprunter la rue Raspail, faire marche arrière pour laisser sortir un véhicule venant de la rue Raspail.<br><u>Proposition</u> : Revoir le sens de circulation de la rue Raspail (sens de circulation entre Jules Guesde et Jacquard).                   | Une étude d'ensemble de la circulation dans le quartier ouest est à lancer. En attendant, la Police municipale a été alertée de ces débordements.<br>28-12-15 : Cette question sera à aborder avec M. Hucheloup lors d'une prochaine rencontre afin de disposer de plus d'informations.<br>Juin 2016 : Cette demande est à étudier mais le trafic routier est peu important à cet endroit.   | 21/01/2015<br>02-11-15<br><br><br>22-06-2016 | Le 22/01/15 : demande du CQ d'être associé à ces réflexions.<br>Le 05/11/15 : Le CQ ne comprend pas cette réponse...<br>Le 17/03/16 : En attente de réponse... quid de la mise en place de plots (hauts) pour éviter que les véhicules roulent sur les trottoirs en prenant leur virage.<br>Le 15/09/16 : le trafic routier au heure de pointe est important. la question reste à ce jour sans solution   | En traitement |
| 25 | Vitesse de circulation : Sortie du clos via la rue Mozart, rue Arago et Ampère...<br><u>Proposition</u> : mettre en place des dos d'âne à titre d'essai (coussin Berliinois !!) au milieu de chaque tronçon de la rue Mozart ( 1 entre J.Guesde et Gounod + 1 entre Gounod et Arago) et rue Ampère (au niveau du salon de coiffure)... soit au total 3 ralentisseurs | Les dos d'âne ou coussins Berliinois génèrent des nuisances sonores mais il pourrait être envisagé de poser ponctuellement des radars pédagogiques pour alerter les automobilistes. Par ailleurs, la Police municipale pourrait effectuer des contrôles de vitesse réguliers.<br>02-11-15 : Un contrôleur de vitesse va être installé sur le feu de la rue Ampère qui passera au rouge si une voiture dépasse les 30 km/h. L'installation de dos d'âne est difficilement gérable au vue de la configuration de la rue et du changement de stationnement tous les 15j,<br>28-12-15 : Le contrôleur de vitesse a été installé. La question est close.<br><br>Juin 2016 : Le feu tricolore avec détecteur de vitesse est en place depuis plusieurs mois maintenant. | 21/01/2015<br><br>02-11-15<br><br>22-06-2016 | Le 22/01/15 : le CQ est en accord avec ces propositions sauf pour la non prise en compte de la mise en place des dos d'âne. Le CQ maintient sa demande.<br>Le 05/11/15 : le CQ est en attente du contrôleur de vitesse sur le feu pour solder la question.<br>Le 17/03/16 : valider le fonctionnement du feu "intelligent" avant de fermer cette question   | En traitement |
| 26 | Vitesse de circulation : Le matin, lors de la dépose des enfants à l'école F.Buisson... vitesse élevée rue Racine.<br><u>Proposition</u> : indiquer par inscription sur la chaussée au début de la rue Racine que la vitesse est limitée à 30km/. La proposition de mettre la fin de la rue Jules Ferry en double sens n'étant pas retenue, jugée trop dangereuse.   | Prise en compte de la question par la mairie.<br>Le marquage au sol de la zone 30 sera prochainement réalisé.<br>02-11-15 : Les travaux de marquage ont été réalisés. Concernant le radar pédagogique actuel, il fonctionne avec l'éclairage public. Une batterie a été commandée pour permettre un fonctionnement toute la journée.<br>28-12-15 : Les dimensions de la rue ne permet pas de la passer en zone 30 .<br><br>Juin 2016 : La signalisation de la zone 30 est en place aux entrées du quartier du Clos qui s'applique dans toutes les rues du quartier. La Municipalité vous propose d'étudier la solution suivante : matérialisation de la zone 30 par  | 21/01/2015<br>01/06/15<br>02-11-15           | Le 05/11/2015 : nous constatons que le marquage au sol de la rue Racine n'est toujours pas réalisé... Confusion avec la rue Ampère.<br>Le 17/03/16 : le CQ maintient sa demande et propose de diminuer la dimension de l'inscription au sol.<br>Le 15/09/16 : action effectuée ==> fermeture question   | Clos          |
| 27 | Vitesse de circulation : rue Mozart<br><u>Proposition</u> : ajouter un radar pédagogique rue Mozart en complément de celui rue Lavoisier... radar en théorie existant.   | Il pourrait être envisagé de déplacer ponctuellement un radar pédagogique dans ce secteur.<br>Un radar de comptage est actuellement installé à cet endroit.  | 21/01/2015<br><br>02-11-15                   |   | Clos          |
| 28 | Vitesse de circulation dans Velizy Le-Clos.<br><u>Proposition</u> : Indiquer par inscription sur la chaussée que la vitesse est limitée à 30km/h sur toutes les rues entrantes dans le clos. Reste à faire rue Lavoisier et éventuellement rue Berlioz en fonction de la décision action N°15 (existant rue Jules Guesde, Gounod et Corneille).                      | La question de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire communal doit être traitée dans sa globalité. Des scénarios ont déjà été étudiés et présentés en réunion publique. Cette question va être de nouveau examinée dans son ensemble.<br>Une étude globale et approfondie devra être menée avant tout changement afin de trouver des solutions pérennes et acceptées par la population.  | 21/01/15<br><br>28/02/15                     |   | Clos          |
| 29 | Vitesse de circulation<br><u>Proposition</u> : Réaliser des contrôles de vitesse   | Ces demandes ont été prises en compte par la Police Municipale maintenant que les effectifs ont été renforcés. Les contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la Police municipale qui ne relève pas d'infraction.<br><br>Juin 2016 : Les contrôles de vitesse menés par la Police municipale n'ont pas mis en évidence d'infraction. Par ailleurs, le déplacement des feux pédagogiques nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur et engendre donc un coût supplémentaire pour la Ville, non budgété à ce jour.  | 21/01/2015<br><br>02-11-15<br><br>22-06-2016 | Le 05/11/2015 : le conseil de quartier réitère sa demande de contrôles de vitesse aux périodes où la vitesse excessive a été constatée (cf. réunion publique du 15/10)<br>Le 17/03/16 ; Le CQ demande d'avoir le relevé des vitesses rue Ampère via le radar de comptage mis en place en septembre et propose de le déplacer rue Mozart.<br>Le 15/09/16 : Diffusion relevée de vitesses... demande d'une nouvelle diffusion fin septembre avant fermeture de cette question (cf CR) | En traitement |
| 30 | Vitesse de circulation<br><u>Proposition</u> : sensibiliser les habitants du Clos et de Mozart sur les risques de la vitesse supérieure à 30 km/h... article dans les Echos pour Vélizy.   | Article prévu dans les Echos à l'attention de tous les habitants   | 08/12/14                                     | Le 22/01/15 : prendre contact avec CQ de Mozart pour sensibiliser les habitants à la vitesse en complément d'un article du CQ du clos.<br>Le 17/03/16 : article dans la lettre du clos de decembre et reunion le 09/02/16 avec le CQ Mozart.  | clos          |

| N° | Objet   | Réponse apportée  | Date de réponse                              | Observations CQ  | Avancement    |
|----|---|---|--|--|---------------|
| 31 | Vitesse de circulation et sécurité<br><b>Proposition :</b> contrôle par la police municipale des trottinettes, des mobylettes de livraison et des vélos circulant à contre sens.  | Ces demandes ont été prises en compte par la Police Municipale maintenant que les effectifs ont été renforcés.  | 21/01/15                                     |  | clos          |
| 32 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> rappel du devoir de chacun de garer sa voiture dans son garage si possible.   | Il est en effet important de rappeler cette règle et cela doit également se faire via les conseils de quartier  | 21/01/15                                     | Le 22/01/15 : prévoir un article sur ce sujet pour sensibiliser les habitants du Clos... le support reste à définir<br>Le 15/09/16 : article effectué dans lettre du Clos de juin 2016   | clos          |
| 33 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> revoir le cout pour le particulier de la réalisation d'un bateau lors de la construction d'une maison afin de favoriser l'utilisation de son garage... 3000eu semblant excessif.  | 28-02-15 : Le marché relatif à l'entretien de la voirie a été relancé et la Municipalité sera très attentive aux prix.<br>01-06-15 : Suite à l'attribution du marché d'entretien de voirie, le prix moyen de réalisation d'un bateau est un peu moins élevé mais cela doit être étudié au cas par cas en fonction de la largeur de celui-ci et des difficultés techniques qui doivent être prises en compte.<br><br>28-12-15 : Le règlement de voirie ne permet pas aux particuliers de faire les travaux personnellement. Les demandes de création ou de modification d'un bateau doivent être adressées en Mairie. Elles feront l'objet d'une étude et d'un chiffrage par notre prestataire. Le devis sera alors adressé au demandeur et les travaux ne seront engagés qu'à réception du devis signé par ses soins. | 28/02/2015<br><br>01-06-15                   | Le 02/04/15 : peut-on avoir un délai de traitement de cette question ?<br>Le 17/03/16 : cout moyen de l'ordre de 3000eu.   | Clos          |
| 34 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> favoriser chaque habitant à se garer sur son bateau lorsque le stationnement est de son côté  | Le code de la route n'autorise pas le stationnement sur les bateaux. Toutefois, la Police municipale intervient uniquement sur demande du propriétaire en cas de gêne pour ses entrées et sorties.  | 21/01/15                                     | Le 22/01/15 : prévoir un article dans la lettre du Clos sur ce sujet pour sensibiliser les habitants<br>Le 15/09/16 : article effectué dans lettre du Clos de juin 2016  | Clos          |
| 35 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> établir un marquage au sol pour éviter que les personnes se garent « largement » avec couleur différente pour côté pair et impair.  | Proposition prise en compte par la Mairie. Accord de principe mais semble difficile à réglementer. Communication à prévoir.   | 21/01/15                                     | Le 22/01/15 : prévoir un article dans la lettre du Clos sur ce sujet pour sensibiliser les habitants<br>Le 15/09/16 : article effectué dans lettre du Clos de juin 2016  | En traitement |
| 36 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> repérer les « véhicules » du quartier par un macaron de couleur (une couleur par quartier) avec hologramme et n° d'immatriculation afin que les verbalisations soient atténuées pour les résidents du quartier (Week-end).      | Pas de stationnement "résidents" prévu à ce jour sur ce secteur. Une attention particulière est portée sur ce secteur suite à la mise en route du Tram  | 21/01/15                                     | Le 22/01/15 : question fermée... à (ré)-ouvrir si problèmes détectés.  | Clos          |
| 37 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> revoir dans chaque rue, les bateaux réels et supprimer les bateaux non utilisables.   | Le code de la route n'autorise pas le stationnement sur les bateaux. Toutefois, la Police municipale intervient uniquement sur demande du propriétaire en cas de gêne pour ses entrées et sorties.<br>Le Conseil de quartier pourrait établir un état des bateaux réels et non utilisables et le transmettre aux services techniques qui pourrait ensuite l'étudier.<br><br>Juin 2016 : Si un bateau est matérialisé, le code de la route s'applique mais la verbalisation n'intervient qu'en cas de demande du propriétaire. Si le propriétaire du bien souhaite supprimer le bateau, il lui revient de contacter la Mairie qui lui adressera un devis préalable à la réalisation des travaux qui restent à la charge du propriétaire.   | 21/01/2015<br><br>01/06/15<br><br>22-06-2016 | Le 22/01/15 : le CQ souhaite revoir cette question... et la réponse associée, l'objectif étant de se garer sur les bateaux désaffectés.<br>Le 17/03/16 : le CQ maintient sa demande et refuse de faire cette action qui n'est pas de son ressort.<br>Le 15/09/16 : pas d'évolution de cette question | En traitement |
| 38 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> Rechercher dans les rues des stationnements permettant de garer plus de voiture que le stationnement alterné (exemple du 70 de la rue Mozart). Une simulation du potentiel de stationnement coté pair et impair sera effectuée. | La question de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire communal doit être traitée dans sa globalité. Des scénaris ont déjà été étudiés et présentés en réunion publique. Cette question va être de nouveau examinée dans son ensemble.<br>Une étude globale et approfondie devra être menée avant tout changement afin de trouver des solutions perennes et acceptées par la population.  | 08/12/14<br><br>28/02/15                     | Le 22/01/15 : Le CQ souhaite connaître le résultat de cette étude avant décision<br>Le 15/09/16 : pas d'évolution de cette question  | En traitement |
| 39 | Stationnement<br><b>Proposition :</b> modifier les horaires du stationnement alterné... effectuer ce changement le matin plutôt que le soir comme actuellement.   | Cette question est à l'étude actuellement.<br><br>La Municipalité propose de modifier l'horaire du stationnement alterné à 9 h le matin. L'arrêté municipal et la signalisation devront être modifiés.<br>02-11-15 : Le Code de la Route n'autorise pas la modification des horaires du stationnement alterné. Toutefois, la Police municipale ne verbalise pas les contrevenants avant 9 h le lendemain matin.   | 21/01/2015<br><br>01-06-15<br><br>02-11-15   | Le 05/11/15 : le changement de coté le matin semble difficilement réalisable pour les personnes partant travailler sans leur véhicule.<br>Un rappel des règles sera effectué dans la lettre du Clos avec une alerte pour ne pas changer en milieu d'après-midi.                                      | Clos          |
| 40 | Demande de mise en place de poubelles au bout de la rue Jules Guesde près du bois   | Après étude des services techniques une poubelle a été mise en place pour répondre à cette demande.<br><br>Juin 2016 : Une poubelle sera installée prochainement.   | 01/06/2015<br><br>22-06-2016                 | Le 17/03/16 : Re-ouverture de la question non traitée à ce jour. Demande d'une poubelle sur la commune et non sur l'espace ONF.<br>Le 15/09/16 : pas d'évolution de cette question   | Clos          |

| N° | Objet   | Réponse apportée  | Date de réponse | Observations CQ  | Avancement    |
|----|---|---|-----------------|--|---------------|
| 41 | Demande du conseil de quartier de pouvoir communiquer via les panneaux d'affichage électronique   | La communication sur les panneaux d'affichage électronique sont exclusivement réservée aux événements municipaux sauf exception.  | 01/06/15        |  | Clos          |
| 42 | Demande re-installer une poubelle au pied du lampadaire de l'orée du bois (restaurant) pour permettre aux personnes de jeter leur détritrus.          | 28-12-15 : Cette proposition est retenue. La poubelle sera prochainement installée.   |                 |  | clos          |
| 43 | Aide moyennant finance pour degager neige du trottoir ou autre... à qui s'adresser en mairie?   | 28-12-15 : La Municipalité n'est pas en mesure de fournir cette prestation compte l'engagement de tous les agents municipaux sur le terrain en cas de chute de neige ou verglas. Il convient de faire appel à des prestataires extérieurs notamment les associations d'insertion par l'emploi par exemple.  |                 | Le 17/03/16 - pour information, chaque habitant peut adhérer au plan neige auprès de la mairie. Dotation de sel déneiger trottoirs.                      | clos          |
| 44 | Mettre un place le nom de la rue Jacquard (près des numeros 1 et 2) pres de la sortie forêt afin d'orienter les personnes, voir le nom de la commune. | 28-12-15 : Après vérification, une plaque de rue supplémentaire sera prochainement installée.   |                 |  | clos          |
| 45 | Stationnement abusif des camping-car et camions pres de l'entree du bois (rue Jacquard)   | 28-12-15 : Les camping-cars sont considérés comme des véhicules légers et déclarés en stationnement abusif après 7 jours de stationnement sans changement de place. La procédure est alors engagée (recherche du propriétaire - envoi d'un courrier d'avertissement - lancement de la procédure de mise en fourrière). La Police municipale a été alertée sur cette question.   |                 | Le 17/03/16- action police municipale effectuée  | clos          |
| 46 | TRAM à la station Wagner<br>- rebord dangereux au droit de l'avenue Wagner<br>- absence de feu signalant l'arrivée d'un tram pour les piétons         | 28-12-15 : les passages piétons sont matérialisés au niveau du TRAM par des bateaux sur le trottoir. Par ailleurs, les feux de signalisation pour les piétons sont installés au regard de ces passages.<br><br>Juin 2016 : Les installations du TRAM relèvent de la compétence du STIF et elles ont été établies en prenant en compte notamment les normes pour les personnes à mobilité réduite. La bordure formalise le cheminement pour les piétons et l'espace est suffisamment large pour éviter les chutes. Pour le feu pour les piétons, la visibilité est très dégagée pour que les piétons voient si un tram arrive à proximité. | 22-06-2016      | Le 17/03/16 - maintien de la demande concernant le rebord beton à l'arrêt Wagner (cf photo ci-jointe)<br>Le 15/09/16 : pas d'évolution de cette question | En traitement |
| 47 | Necessité de repeindre les lampadaires dans le clos   | 28-12-15 : chaque année une campagne de remise en peinture des candélabres des programmée. Après établissement du diagnostic complet des candélabres installés sur le territoire communal, cette campagne sera programmée. La demande est prise en compte pour l'été 2016.<br><br>Juin 2016 : le programme de mise en peinture des lampadaires est en cours d'élaboration. Celui-ci sera communiqué aux Conseils de quartier concernés.   | 22-06-2016      |  | En traitement |
| 48 | Mettre en place une poubelle pres du château d'eau  | 28-12-15 : Cette proposition n'est pas retenue d'autant qu'il s'agit du domaine de l'ONF à cet endroit.   |                 |  | Clos          |
| 49 | Amenager une piste cyclable le long des habitations le long du bois pour desservir le clos et rejoindre la piste rue Brindejonc les Moullinais        | 28-12-15 : Il est proposé au Conseil de quartier de préciser leur projet.   |                 | 17/03/16 - Ce circuit est situé sur le domaine de ONF... refus de l'ONF.   | Clos          |
| 50 | Pose d'un feu au bout de la rue Mozart pour permettre aux véhicules de quitter le clos  | 28-12-15 : Cette proposition n'est pas retenue compte tenu de la configuration du secteur.  |                 |  | Clos          |

| N° | Objet  | Réponse apportée   | Date de réponse | Observations CQ   | Avancement    |
|----|--|--|-----------------|---|---------------|
| 51 | Vitesse excessive rue Lavoisier... pas de respect du 30km/h.   | 28-12-15 : Comme pour la rue Ampère, des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la police municipale. Peu d'infractions sont constatées et les dépassements de la vitesse autorisée sont minimes.   |                 | 17/03/16 - Maintien de la demande dans l'attente de données précises.<br>25/06/16 - Question complétée par une demande de respect de vitesse d'un riverain pour son fils handicapé (cf mail envoyé en mairie courant avril) | En traitement |
| 52 | Revoir l'aménagement du passage entre la rue Jules Ferry et Cornille pour éviter les pique-niques, interdire d'uriner, supprimer les graffitis   | 28-12-15 : Non prévu au budget. Concernant les graffitis, si ceux-ci sont sur le domaine public, il convient d'en informer les services municipaux. Sur le domaine privé, il appartient aux riverains de procéder aux opérations de nettoyage.   |                 |   | Clos          |
| 53 | Faire respecter la loi concernant les déjections canines   | 28-12-15 : Une information sur ce sujet sera intégrée dans le prochain numéro des Echos du mois de janvier 2016.   |                 | article paru ==> question à fermer  | Clos          |
| 54 | Quelle est le nouveau délai de mise en place de la fibre optique au niveau du Clos initialement prévu en 2014?   | 28-12-15 : Comme annoncé lors de la réunion du 17-11-15, une réunion publique sera prochainement organisée avec Orange sur ce sujet.   |                 | Reunion organisée en mairie le 28/01/16 précisant les modalités de déploiement ==> question à fermer  | Clos          |
| 55 | Que devient le château d'eau? Destruction en 2017?   | 28-12-15 : C'est une opération prévue mais il reste à définir la date d'exécution.<br><br>Juin 2016 : les études préalables aux travaux de déconstruction du château d'eau sont en cours pour un démarrage des travaux prévu fin 2017 pour une durée de 9 mois.  | 22/06/2016      | 15/09/16 : question fermée  | En traitement |
| 56 | Peu d'entretien de l'espace vert qui se situe à l'angle de la rue Jules Guesde et du parking le long de l'avenue de Picardie... demande de tailler le boulot et arracher le lierre sur le mur mitoyen au 41 rue Jules Guesde.<br>D'une façon plus générale, peu d'entretien au niveau de la voirie avec des herbes/mousses sur les trottoirs et caniveaux. | 28-12-15 : un contrôle est mené par les services techniques qui feront intervenir l'entreprise titulaire du marché.<br><br>Juin 2016 : Concernant l'espace vert se situant à l'angle de la rue Jules Guesdes et le parking de la rue de Picardie, la pelouse est tondue régulièrement. Les tailles des haies vont débuter à partir du 20 juin sur l'ensemble de la Ville.<br>Concernant le désherbage de la voirie, notre prestataire va débuter une campagne de nettoyage de la voirie sur l'ensemble de la Ville au cours du mois de juin.<br>Enfin des travaux d'élagage d'arbres seront menés cet automne. | 22-06-2016      | 17/03/15 - Merci de bien nous préciser le délai d'intervention<br>15/06/16 - Intervention effectuée mais le désherbage a été soit partiel soit à repousser!!!   | En traitement |
| 57 | Quid de l'entretien forestier ? Pourquoi tant de coupes si différentes suivant les parcelles ? Quid des chemins « labourés » par les engins ?  | 08-09-16 : Des réunions sont organisées régulièrement avec l'ONF et cette question sera abordée par M. Hucheloup. Un retour sera fait au Conseil de quartier.  | 08/09/2016      | 15/09/16 : Constat d'un arrêt des coupes ou niveau de la forêt. Quelle suite concernant la remise en état des chemins et l'entretien de la forêt?   | En traitement |
| 58 | Supprimer le panneau priorité à gauche rue Ampère... inutile avec la présence des feux.  | 08-09-16 : Ce panneau sécurise le croisement avec la rue Marcel Sembat qui est une route nationale puisque les véhicules qui sortent du Clos ne sont pas prioritaires. Il semble important de rappeler cette priorité en cas de dysfonctionnement au niveau des feux tricolores.   | 08/09/2016      | 15/09/16 : question à fermer  | Clos          |
| 59 | Le radar pédagogique rue Lavoisier a été supprimé alors que cette rue est la principale entrée dans le Clos. Un rappel visuel de la vitesse permet aux personnes ne connaissant le Clos d'adapter sa vitesse. Demande de remettre ce radar   | 08-09-16 : Comme cela a été précisé dans le tableau retourné fin juin, la Municipalité a proposé au Conseil de quartier de mettre en place la signalisation de la zone 30 à l'entrée des rues Lavoisier, Racine et Boileau.  | 08/09/2016      | 15/09/16 - La signalisation est en place y compris la rue Jules Ferry. Quid du radar pédagogique... rotation sur rue Ampère/Lavoisier?  | En traitement |
| 60 | Le carrefour Mozart/Raspail/Jules Guesde ne permet pas d'un part d'utiliser le trottoir en toute sécurité (plots arrachés) et d'autre part l'objet d'accrochage du fait de la circulation importante. Quels actions sont-ils envisagées?   | 08-09-16 : Question en cours d'étude par les services municipaux.  | 08/09/2016      | 15/09/16 : Question sensiblement identique à la Q24... doit-on fusionner les 2 questions?   | En traitement |
| 61 | fermant le trou d'accès n'ont pas été remis ce qui est dangereux pour les piétons. (cf photos)<br>Il manque 3 couvercles. 1 au devant le 58 rue Jules Ferry et 2 devant le 41 rue Jules Ferry.   | 24-08-16 : les services techniques ont demandé une intervention urgente auprès de notre concessionnaire Véolia.  |                 | Travaux effectués début septembre   | Clos          |
| 62 | Les riverains des bois ont été inondés soit "directement" soit pas capillarités lors des fortes pluies au printemps dernier. Quelle action est-il prévue pour limiter au maximum ce type de problème, pas exemple des rigoles qui ont été supprimées ou?   |  |                 |   | Attente       |